



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 12/04/23
ID : 059-215903832-20230405-DEL_23_13-DE

2023 / 13
S'LO

Département du Nord
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 AVRIL 2023

Date de convocation

30 MARS 2023

Date d'affichage

30 MARS 2023

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....33

N° DEL-23-13

Objet

Délibération portant
sur l'adoption du
Budget Primitif
2023.

L'An Deux Mille Vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{er} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET Adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence ANDERLIN, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, Conseillers Municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Thérèse ZAOUÏ, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.
Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Jean-Yves NAVA

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 avril 2023

Exposé :

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu le rapport joint en accompagnement de cette délibération,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires,

Le projet de budget qui vous est soumis se présente comme suit :

✓ Section de fonctionnement

Dépenses : 17 799 177,01 €

Recettes : 17 799 177,01 €

Dont virement à la section d'investissement : 2 535 471.71 €

✓ Section d'investissement

Dépenses : 13 137 151.47 €

Recettes : 13 137 151.47 €

Dont autofinancement : 2 535 471.71 €

Le budget s'équilibre à la somme de 30 936 328.48 € avec l'intégration de la reprise des résultats de l'exercice 2022.

Les documents budgétaires joints à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal reprennent le détail de ce budget qui fait l'objet de la présente délibération.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver, conformément à l'article R 2311-13 du code général des collectivités territoriales, la reprise des résultats de l'exercice 2021, attestés par le comptable du Trésor et leur intégration dans le budget primitif 2023,
- D'adopter le budget primitif 203 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires annexés par nature.

le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

26 voix pour, 7 voix contre (C.CHATELAIN, V.CAPELLE, T.ZAOUI, V.MELKI-TETTINI, MT.HOUREZ, S.LEKADIR, K.BERBACHE).

-ADOPTÉ la proposition.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves NAVA



Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE

